



SNES – Section académique de Montpellier

Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER

Tel. : 04.67.54.10.70 – Fax : 04.67.54.09.81

s3mon@snes.edu – www.montpellier.snes.edu

Un Ministre hors sol et des conditions de rentrée dégradées dans un contexte sanitaire toujours tendu

Dans le cadre d'une invitation de Madame la Rectrice, le SNES-FSU a été reçu dans une délégation FSU en réunion bilatérale le mercredi 26 août au matin pour échanger sur les conditions sanitaires et pédagogiques de rentrée. Lors de cet échange, le SNES-FSU académique a fait valoir ses positions et a dénoncé une partie des décisions relatives à l'organisation de la rentrée scolaire 2020.

Madame la Rectrice a repris la dialectique ministérielle en faisant valoir que les personnels de l'Education nationale ont été formidables durant tout le printemps et qu'elle avait une totale confiance en eux pour aborder cette rentrée particulière. Pour faire face au contexte sanitaire, sur des territoires où le virus continue de circuler, les seules consignes fortes sont celles du port du masque obligatoire pour tous (personnels et élèves) dans tous les collèges et lycées de l'académie, tout en respectant les gestes barrières. Cette mesure va dans le sens des revendications du Snes quant au nécessaire renforcement du protocole sanitaire. Cependant, l'extension du port du masque obligatoire pour les élèves aux espaces extérieurs des établissements scolaires (en particulier les cours de récréation) n'est pas pour nous une bonne décision car elle va engendrer un surcroît de surveillance (notre nombre d'AED reste constant ... malgré les nombreux élèves supplémentaires à accueillir et à surveiller) et va aussi poser des difficultés de sécurité pour les élèves devant sortir des lycées pour fumer lors des pauses. De plus, où est la logique de considérer les cours de récréation des collèges et lycées plus dangereuses pour la transmission du virus que les terrasses des bars et restaurants ? De plus, le nouveau protocole sanitaire ne fait plus référence à un nombre maximum d'élèves par classe et au maintien de distances de sécurité, le brassage des élèves devenant seulement limité. Ces décisions permettent donc de faire valoir des effectifs lourds en collèges (jusqu'à 30 par classe) et en lycée (jusqu'à 35 par classe, voire davantage), et évitent de réfléchir à la construction d'emplois du temps qui permettent d'éviter les brassages d'élèves, en particulier dans les lycées qui continuent de devoir appliquer la contre-réforme Blanquer,

Le SNES-FSU a dénoncé la prise de décision ministérielle et gouvernementale du refus de financement par l'État des masques pour les élèves et a questionné Madame la rectrice sur la situation faite aux personnels vulnérables. Dès le 1^{er} septembre, les ASA (Autorisations Spéciales d'Absence) disparaissent pour eux. Ces personnels doivent faire valoir auprès de leur direction un certificat médical stipulant leur vulnérabilité. Ensuite, s'ils sont d'accord et si leur établissement peut l'organiser, un travail en distanciel peut être alors mis en place (visio selon leur emploi du temps, ou autre forme de travail à distance). Si leur vulnérabilité leur permet cependant de travailler en présentiel mais avec certaines mesures spécifiques (ne pas changer de salle...), il faudra aussi le faire valoir et l'organiser dans l'établissement. Ces personnels seront alors équipés de masques chirurgicaux de type 2 pour exercer. Si ces deux solutions ne sont pas possibles, il ne reste plus que les congés de maladie ordinaire et... le jour de carence qui va avec ! C'est tout simplement inacceptable !

Nous avons eu aussi l'information que les personnels soignants seraient équipés de masques FFP2 et les AESH de masques chirurgicaux de type 2.

Des angles morts demeurent dans le protocole : les transports scolaires, la demi-pension et les internats. Nous avons continué de revendiquer des rotations supplémentaires pour les ramassages scolaires et de limiter au maximum le brassage des élèves et des adultes dans les cantines.

Madame la Rectrice nous a indiqué que le Ministre avait deux grandes priorités pour cette rentrée :

- la première, que nous partageons sur le fond, est celle de lutter contre les effets de la crise sanitaire du printemps sur les acquisitions scolaires, et de rattraper les retards ou ruptures scolaires liés au confinement et au déconfinement volontaire. Mais dès que le SNES-FSU pose la question simple : avec quels moyens durables et structurels (pour nous il est nécessaire de diminuer les effectifs par classe, avoir beaucoup plus d'heures en demi-classe) la réponse ministérielle et académique reste largement insuffisante. La communication ministérielle indique l'octroi de 1,5 millions d'heures supplémentaires pour tout le second degré national pour financer plus d'AP, des devoirs faits (en collèges) et des heures de rattrapages sur la base du volontariat des élèves... et des profs. Preuve que des moyens financiers existent donc, puisque ceci correspond à l'équivalent de plus de 2300 postes, et que le choix politique a encore été celui de l'individualisation forcenée et de la suppression confirmée de postes dans le second degré (-440 ETP pour la préparation de rentrée 2020). La Rectrice n'a pas été en mesure de nous indiquer précisément le montant global pour l'académie de cet "effort" et il se peut qu'une partie des moyens donnés en janvier à notre académie, aient servi à financer localement cet effort en plus des HS non consommées entre mars et juin derniers.

- la deuxième est celle d'accompagner tous les élèves vers la réussite dans les apprentissages et l'orientation, ce que nous pouvons partager si des moyens supplémentaires nous sont donnés.

S'y ajoute enfin la volonté d'appliquer à la lettre la réforme du baccalauréat (pas de modification des épreuves, pas d'allègement des programmes inadaptés et lourds). Cet objectif est pour nous totalement hors sol, avec des élèves de 1^{ère} qui l'année dernière n'ont pas terminé leurs apprentissages, ont subi une première salve d'E3C catastrophique et vont devoir trainer ce boulet lors de leur année de terminale. Le SNES-FSU continue de revendiquer l'abrogation de cette réforme et la mise en œuvre d'une autre réforme des lycées.

Nous avons enfin demandé à Madame la Rectrice que la priorité d'accès aux salles de cours et aux installations sportives soient accordée pour les cours et que si des communes avaient la volonté de mettre en place des 2S2C, que ceux-ci ne viennent pas jouer la concurrence avec les cours pour l'occupation des salles et installations. Madame la Rectrice nous a indiqué que les 2S2C ne pourraient se tenir qu'à deux conditions : qu'il y ait une restriction du nombre d'élèves accueillis par classe et que la commune soit ok pour les organiser.

La FSU a été la première délégation syndicale reçue par Madame la Rectrice lors de cette journée de bilatérales. Nous avons fait valoir la nécessité de tenue rapide d'un Comité technique académique (CTA) exceptionnel pour faire le point sur l'organisation de cette rentrée. Nous avons obtenu satisfaction avec l'engagement de Madame la Rectrice à en tenir un rapidement. Pour faire le point (bilan de l'année de 1^{ère} en 2019-2020 et perspective année de terminale en 2020-2021) sur la réforme des lycées et du baccalauréat, nous avons demandé et obtenu la réunion prochain d'un Comité académique de suivi de la réforme des lycées.